

Vœu du Conseil général sur les CIO

Les Centres d'information et d'orientation (C.I.O) sont des services qui dépendent et relèvent de la compétence du Ministère de l'Éducation Nationale. Ils sont implantés dans chaque académie et participent à l'information et l'orientation des jeunes ainsi que leurs familles.

Le Conseil général de Loir-et-cher a financé depuis les années 1950 les CIO de Blois et de Vendôme, reconnaissant ainsi toute l'importance que revêtent ces structures pour l'orientation des habitants du Loir-et-Cher.

Ils complètent le CIO de Romorantin, entièrement pris en charge par le Ministère de l'Éducation Nationale, et améliorent ainsi le maillage territorial de ce service public.

Comme beaucoup de Département, le Département de Loir-et-Cher doit faire face à une situation économique difficile, conséquence conjuguée des mesures gouvernementales toujours plus contraignantes et coûteuses, et des effets de la crise économique et sociale.

Il est rappelé que dans le seul domaine de l'éducation la modification des rythmes scolaires va générer pour les transports scolaires un surcôt annuel de 800 000 €. L'application de la loi « PEILLON » portant transfert de la maintenance informatique dans les collèges nous a imposé de recruter du personnel qualifié supplémentaire et de prendre à notre charge des prestations complémentaires. Le coût global de ce transfert peut être estimé aujourd'hui à environ 70 000 € par an.

Pour préserver sa capacité financière et être en mesure d'assurer ce qui relève de sa compétence, le Conseil général ne peut compter que sur lui-même pour faire face aux 20 millions d'euros de charges supplémentaires liées aux mesures gouvernementales et à la crise.

C'est dans ce contexte particulier que l'assemblée départementale par délibération en date du 21 octobre 2013 a décidé la mise en œuvre d'un plan général d'économie budgétaire dès 2014. 83 propositions ont été soumises au vote des élus.

Parmi celles-ci figure l'abandon du financement des CIO de Blois et Vendôme. Ces dépenses qui, jusqu'à ce jour, étaient à la charge du Département, représentent une charge annuelle de 50 000 € (investissement, fonctionnement), sans compter la mise à disposition gratuite des locaux du CIO de Blois.

Cependant, reconnaissant à nouveau l'importance de ce service public, le Conseil Général, après en avoir délibéré :

- REAFFIRME son attachement à la qualité de l'orientation en Loir-et-Cher tant pour les élèves que pour les adultes,
- RAPPELLE qu'il s'agit d'une compétence qui incombe exclusivement à l'État,

Vœu du Conseil général sur les CIO

- DEMANDE à Madame le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours :
 - De maintenir la structure territoriale existante à moyens constants pour assurer l'égalité d'accès à l'information pour l'ensemble des loir-et-chériens,
 - De soutenir les Conseillers d'Orientation Psychologues qui réalisent un excellent travail dans le département.